

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

PVC-45G (56-100)

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III**



TYPE PB [4]



**PARTIAL BODY
PROTECTION ONLY**

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 14605:2005 + A1:2009, EN ISO 13688:2013, , Partial Body Protection Only, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2022/1079 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Ulf Nystrom
Sr Manager, Regulatory Affairs PPE Products

Lieu : Malmö
Date : 2022/12/22